



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2025-541

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale**

75-2025-09-01-00050 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (10 pages) Page 3

75-2025-09-01-00049 - Arrêté de délégation signature en matière de marchés (2 pages) Page 14

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2025-09-01-00048 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 14ème) (3 pages) Page 17

75-2025-09-05-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP Paris Centre - rectificatif) (4 pages) Page 21

75-2025-09-08-00005 - Arrêté portant délégation de signature (responsable MDRA) (2 pages) Page 26

75-2025-09-08-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PRS DNVSF) (2 pages) Page 29

75-2025-09-05-00009 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 8 Madeleine - rectificatif) (3 pages) Page 32

75-2025-09-08-00006 - Arrêté portant délégation générale de signature (MDRA) (3 pages) Page 36

75-2025-09-05-00008 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (rectificatif) (3 pages) Page 40

75-2025-09-08-00008 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (rectificatif -2) (3 pages) Page 44

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2025-09-08-00007 - Arrêté n° 2025-01075 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires juridiques et du contentieux (5 pages) Page 48

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -  
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2025-09-01-00050

Arrêté de délégation de signature pris au titre de  
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo universitaire APHP.  
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR - LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 24 juillet 2018,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 4 février 2022, plaçant Madame **Sabrina LOPEZ** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjointe à la Directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

## ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur d'hôpital, Secrétaire général du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

## ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur d'hôpital, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, B, C, F et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, Directeur des Soins, Coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Marc POMMIER**, Ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et C de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, G, H, I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Catherine TAILLE**, Directrice des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C et D de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jorge FERREIRA**, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes qui lui sont délégués dans le cadre d'un arrêté spécifique de délégation de signature en matière de marchés publics,
- **Monsieur Alain PIERREMONT**, Responsable de la sécurité anti malveillance, à l'effet de signer les plaintes déposées au commissariat de police pour le compte du GHU,
- **Monsieur Nicolas LECOMPTE**, Cadre administratif du DMU Impact, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement,

2/10

## ARTICLE 4 : Sites du GHU

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- 
- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site Albert-Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital, Directeur des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

## ARTICLE 5 : Directions fonctionnelles

**a) En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sarah LEBERT**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines et de **Madame Sarah LEBERT**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Isabelle MERGIRIE**, adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Camille NUNES**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci

3/10

uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Maddy TALVIN-GATIBELZA**, Adjointe des Cadres hospitaliers contractuelle à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Adrien RAPINE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Amandine LEMAITRE** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Vanessa MOUQUET**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Madame Amandine LEMAITRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Nadjet MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,  
  
En cas d'empêchement de **Madame Nadjet MOUKADEM** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Céline REYDY**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Nadjet MOUKADEM** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondantes à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres

4/10

hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Florence GRANGEARD**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**b) En cas d'empêchement de Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Anne-Sophie DANIEL**, Ingénieure hospitalière, Responsable Usagers, Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sandra FRISCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice en charge des Usagers, de la gestion des risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Stéphane DUVAL**, Cadre supérieur de santé, Responsable Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sandra FRISCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Alexandra ISIDORO**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,
- **Madame Rebecca MERCIER**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,
- **Madame Béatrice D'HONDT**, Cadre socioéducative, responsable du service social du GHU, à l'effet de signer les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,
- **Madame Carole LATTAUD**, Cadre socioéducative, responsable du service social d'Henri-Mondor, à l'effet de signer les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,
- **Madame Claudie REGNAULT**, Assistante sociale, à l'effet de signer, en cas d'absence de Madame Carole LATTAUD, les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient.

**c) En cas d'empêchement de Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile MAURICE**, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Affaires médicales liées au paragraphe F de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Madame Lona FOUILLOUX**, Attachée d'administration hospitalière, Responsable du service des admissions, frais de séjours et traitements externes, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

5/10

- **Madame Naura GAMANY**, Contractuelle, Responsable de la cellule administrative de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Nicolas LE PROVOST**, Ingénieur principal, à l'effet de signer les documents suivants : sauvegarde de justice, départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les documents suivants : sauvegarde de justice, départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Madame Catherine MORVAN**, Adjointe des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile-Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Madame Sandrine BERNARD**, Adjointe des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière.

**d) En cas d'empêchement de Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, délégation est donnée à :

- **Madame Stéphanie SANTOS**, Contractuelle, Responsable des services économiques et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Monsieur Pascal FOURNIER**, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Marion IZARD**, Adjointe des cadres hospitaliers, responsable adjointe des services économique des sites d'Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Nathalie PAYET MACQUET**, Technicienne supérieure hospitalière, responsable des services économiques des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

**e) En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER**, Ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Emma SORRENTINO**, Ingénieure, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Laurianne PORTENGEN**, ingénieure à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Carlos COELHO**, Ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sidonie BAULON**, Attachée d'administration à l'effet de signer pour le GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**f) En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT**, Coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine SORIN**, Directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe GUENOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

**g) En cas d'empêchement de Madame Catherine TAILLE**, Directrice des Systèmes d'Information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Sébastien DOLHEM**, Responsable du secteur proximité à la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer pour le GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les bons de commande rattachés à un marché public de classe 2 ou 6 à hauteur de dix mille (10 000) euros maximum et liés aux fonctions de **Madame Catherine TAILLE** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

## **ARTICLE 6 : Délégations sur les sites du GHU**

**En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Directrice du site d'Albert-Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert-Chenevier,
- **Madame Amandine LEMAITRE**, Contractuelle, Chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site d'Albert-Chenevier.

**En cas d'empêchement de Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, délégation est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Directrice du site d'Albert-Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,
- **Madame Nadjat MOUKADEM**, Contractuelle, Chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,
- **Madame Isabelle JOURDA**, Attachée d'administration hospitalière principale, Responsable des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux.

En cas d'empêchement de **Monsieur Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital, Directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Directrice d'hôpital, Adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Sarah LEBERT**, Directrice d'hôpital, Adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, Directeur des soins, Coordonnateur général des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe, Directrice Usagers-Risques-Crise et Qualité, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Nathalie DOS SANTOS**, Adjointe des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital de Georges-Clemenceau à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches.

## **ARTICLE 7 : Administrateurs de garde**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

### **Ensemble des sites du GHU - Administrateurs de garde du GHU**

**Fabien GOURDON**, Directeur d'hôpital  
**Sarah LEBERT**, Directrice d'hôpital  
**Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital  
**Jérôme PIEUCHARD**, Directeur d'hôpital  
**Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital  
**Catherine SORIN**, Directrice des Soins  
**Alice VEYRIE**, Directrice d'hôpital (en détachement de l'AP-HP)

### **Sites d'Albert-Chenevier et d'Henri-Mondor :**

**Djilali BELGHAOUTI**, Cadre supérieur de santé  
**Stéphane DUVAL**, Cadre supérieur de santé  
**Lona FOUILLOUX**, Attachée d'administration hospitalière  
**Catherine KARNYCHEFF**, Cadre de santé  
**Cécile MAURICE**, Attachée d'administration hospitalière  
**Camille NUNES**, Attachée d'administration hospitalière  
**Ahmed RAOUI**, Attaché d'administration hospitalière (en fonction à l'AGEPS)  
**Nathalie ROGER**, Technicienne supérieure hospitalière  
**Isabelle MERGIRIE**, Adjointe des cadres hospitaliers  
**Jeremy THOMAS**, Cadre supérieur de santé

### **Site d'Emile-Roux :**

**Anne-Sophie DANIEL**, Ingénieure hospitalière  
**Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital  
**Delphine FICHON-MEHDI**, Directrice d'hôpital  
**Catherine MORVAN**, Adjoint des cadres hospitaliers  
**Iphana RHODE**, Ingénieure hospitalière  
**Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital

### **Sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau**

**Sandrine BERNARD**, Adjoint des cadres Hospitaliers  
**Huguette BIAS**, Adjoint des cadres Hospitaliers  
**Fanny BROCARD**, Adjoint administratif hospitalier  
**Yamina FELOUAH**, Attachée d'administration hospitalière  
**Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière  
**Florence GRANGEARD**, Adjoint des cadres hospitaliers  
**Christiane L'ETANG**, Technicienne supérieure hospitalière  
**Nathalie PAYET MACQUET**, Technicienne supérieure hospitalière  
**Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital

**ARTICLE 8** : L'arrêté n°75-2025-07-17-00004 du 17 juillet 2025 de la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 9** : La Directrice du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 1<sup>ER</sup> septembre 2025  
La Directrice du GHU APHP.  
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor  
SIGNÉ  
**Edith BENMANSOUR**

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -  
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2025-09-01-00049

Arrêté de délégation signature en matière de  
marchés

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés

La Directrice du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor regroupant les hôpitaux Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Dupuytren, Georges-Clémenceau

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code la santé publique,

Vu le décret du 04 juillet 2022 nommant M. Nicolas REVEL Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 05 juillet 2022,

Vu l'arrêté directorial 7562022607605600014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial 75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022 portant délégation de signature en matière de marchés publics pour les hôpitaux et les PIC,

**ARRETE**

**ARTICLE 1ER** : Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la Directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor,
- **M. Fabien GOURDON**, Secrétaire Général du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

En vue de signer, au nom de directrice du groupe hospitalo-universitaire et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3 paragraphe F de l'arrêté directorial 75-2022-07-08-00005 susvisé).

**ARTICLE 2** : En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Sabrina LOPEZ, Adjointe à la Directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, et de M. Fabien GOURDON, Secrétaire Général du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, délégation de signature est donnée aux agents suivants :

- **M. Renaud FEYDY**, Directeur des Achats, des Services Economiques, de la Logistique et de la Transformation, Directeur du site d'Emile-Roux
- **M. Marc POMMIER**, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements
- **Mme Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales

- **M. Jorge FERREIRA**, Responsable du Département des marchés publics

En vue de signer, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3 paragraphe F de l'arrêté directorial 75-2022-07- 08-00005 susvisé), à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, de toute mise en demeure et résiliation.

**ARTICLE 3 :** Délégation de signature est donnée aux agents suivants :

- **Mme Sandra FRISCH**, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité
- **Mme Emma SORRENTINO**, Ingénieure Coordinatrice Biomédical
- **Mme Stéphanie SANTOS**, Responsable des Achats et des Services Economiques
- **M. Eddy-Pierrick NSANA**, Acheteur/Juriste du Département des Marchés Publics

En vue de signer les procès-verbaux afférents aux Commissions Locales d'Appréciations des Offres.

**ARTICLE 4 :** Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation au pilotage de la dépense et à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2021-07-08-00005 modifié susvisé portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Edith BENMANSOUR.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté 75-2025-02-28-00002 du 28 février 2025 est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

La Directrice du GHU AP-HP.  
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor  
**SIGNÉ**  
Edith BENMANSOUR

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00048

Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal  
(SIE 14ème)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**POLE DE GESTION FISCALE**

**SIE PARIS 14<sup>ème</sup>**

29 rue du Moulin Vert

75675 Paris Cedex 14



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Frédéric COTOT, Inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 14<sup>ème</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- Stéphane BOUDERLIQUE, Inspecteur des finances publiques ;
- Élodie GEAY, Inspectrice des finances publiques ;
- Mathieu GHANEM, Inspecteur des finances publiques ;

adjoint(e)s au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 14<sup>ème</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Cécile BRETECHE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Sandrine ROSSET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Chadia AZZAOU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Martine BOUTIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Aude MALVEZIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Aichietou QUENUM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
sabelle LARDEAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Yoann DORUSSE-REPI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Nadine PALCY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Alain PETIT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Sean PETOVIC	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Vesna PRAIZOVIC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Olivia ROUSIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Nora SAIB	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Delphine SQUILLACI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Valérie TORDJMAN	Contrôleuse des finances publiques	10 000€	10 000€
Isabelle VAN DIJK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Jean-Paul VIVET	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Sylvie CHARLES	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Edouard ANGLADE	Agent des finances publiques	2 000€	2 000€
Wendy BOSTON	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
FABRE Guillaume	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Véronique MAHE	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Franck SAKO	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BLINE Richard	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Cécile BRETECHE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Sandrine ROSSET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Chadia AZZAOU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Martine BOUTIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Aude MALVEZIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Isabelle LARDEAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Yoann DORUSSE-REPI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Nadine PALCY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Alain PETIT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Sean PETOVIC	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Vesna PRAIZOVIC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Olivia ROUSIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Nora SAIB	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Delphine SQUILLACI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Valérie TORDJMAN	Contrôleuse des finances publiques	10 000€
Aichietou QUENUM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Isabelle VAN DIJK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Jean-Paul VIVET	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Sylvie CHARLES	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Edouard ANGLADE	Agent des finances publiques	2 000€
Wendy BOSTON	Agent des finances publiques	2 000 €
FABRE Guillaume	Agent des finances publiques	2 000 €
Véronique MAHE	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Franck SAKO	Agent des finances publiques	2 000 €
BLINE Richard	Agent des finances publiques	2 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'île de France.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le comptable,  
Responsable du service des impôts des entreprises de Paris 14<sup>ème</sup>

Signé

Frédéric COTOT

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-05-00006

Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal  
(SIP Paris Centre - rectificatif)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques  
d'Île de France et de Paris**  
Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS  
CENTRE  
16 rue Notre-Dame-des-Victoires  
75002 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Renzo CELANTE, Administrateur de l'État, responsable du service des impôts des particuliers de Paris Centre,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- Frédérique ABADIA, Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris Centre,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette : les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 € aux inspecteurs des finances publiques désignés ci après par leurs noms et prénoms :

M. Abdillah AHAMADA	Mme Hayat EL AHMADI	Mme Isabelle FALEMPE
Mme Chantal NICOLAS	M. Mourad RAMDAN	

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

M. Patrick BATRIN	Mme Isabelle BERNARD	Mme Nadine BOUKOBZA
M. Laurent BOREL	M. Thierry BRIOLAY	Mme Catherine BRULÉ
M. Yann CAMARET	M. Fabrice CAVARO	Mme Pascale DELAVault
Mme Line ELMIN	Mme Sylvie GAREL	Mme Isabelle GIRALT
M. Adrien GRANGE	Mme Pascale LANTONNET	M. Didier LAURENT
M. Philippe MINAUD	M. Hugues MORIN	Mme Martine NIQUE
M. Laurent NORTIER	M. Régis PACHURKA	M. Emmanuel RICORDEAU
M. Abdel SEBBACHE		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Mme Brigitte CESI	M. Erwan CHAUVEL	Mme Isabel FERNANDEZ MARTINEZ
M. Eric JONQUEUR	Mme Sandra MONTAGNE	Mme Lesly NARANJO-RICACHI
Mme Clarisse SILO		

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade (catégorie)</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
M. Abdillah AHAMADA	A	15 000 €
Mme Hayat EL AHMADI	A	15 000 €
Mme Isabelle FALEMPE	A	15 000 €
Mme Chantal NICOLAS	A	15 000 €
M. Mourad RAMDAN	A	15 000 €
M. Patrick BATRIN	B	10 000 €
Mme Isabelle BERNARD	B	10 000 €
Mme Nadine BOUKOBZA	B	10 000 €
Mme Catherine BRULÉ	B	10 000 €
M. Yann CAMARET	B	10 000 €
M. Fabrice CAVARO	B	10 000 €
Mme Patricia CINQUILLI	B	10 000 €
Mme Pascale DELAVAUULT	B	10 000 €
Mme Sylvie GAREL	B	10 000 €
M. Adrien GRANGE	B	10 000 €
Mme Nathalie IMBERDIS	B	10 000 €
Mme Hanane LANSADE	B	10 000 €
Mme Pascale LANTONNET	B	10 000 €
M. Didier LAURENT	B	10 000 €
M. Régis PACHURKA	B	10 000 €
M. Ghislain PERENA	B	10 000 €
M. Alain PHILIPPE	B	10 000 €
M. Philippe PULICINO	B	10 000 €
M. Serge RIOUAL	B	10 000 €
M. Abdel SEBBACHE	B	10 000 €
Mme Brigitte CESI	C	2 000 €
M. Erwan CHAUVEL	C	2 000 €
Mme Isabel FERNANDEZ-MARTINEZ	C	2 000 €
M. Eric JONQUEUR	C	2 000 €
Mme Sandra MONTAGNE	C	2 000 €
Mme Lesly NARANJO-RICACHI	C	2 000 €
Mme Clarisse SILO	C	2 000 €

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il annule et remplace celui publié le 28/08/2025 référencé n° 75-2025-08-28-00010.

A Paris, le 5/09/2025

Le responsable du service des impôts des particuliers des  
de Paris Centre,

Signé

Renzo CELANTE

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-08-00005

Arrêté portant délégation de signature  
(responsable MDRA)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

### **Arrêté portant délégation de signature**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'Etat du troisième grade, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

### **ARRETE**

#### **Article 1er**

Délégation de signature est donnée à :

Laurent MATHIS, administrateur de l'État stagiaire du 1er grade, responsable de la Mission Départementale Risque-Audit, qui reçoit mandat pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

#### **Article 2**

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

#### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Paris, le 8 septembre 2025

Le Directeur régional des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-08-00001

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal (PRS  
DNVSF)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)  
de la Direction Nationale des Vérifications  
de Situations Fiscales  
9 Rue d'Uzès  
75075 Paris cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Mme Maud DANIEL-PREVEL, Administratrice de l'État, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 4 août 2023 désignant Madame Maud DANIEL-PRÉVEL comptable du PRS DNVSF à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, à l'exception du point 4 ;

4°) la délégation des actes relatifs aux prises de garanties relèvent de la compétence des inspecteurs ;  
aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Odile DOMONT	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Lionel NOIREZ	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Youssef LAALEJ	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Christian CETOL	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Chantal CHARBON	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Cynthia DOMBROWSKI	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Axelle BECKER	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Aude FOSSE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mélusine TOUSSAINT	agent	2 000 €	2 000 €
Lucie BOUCLET	agent	2 000 €	2 000 €
Aïdi VALERA-GOMES	agent	2 000 €	2 000 €
Michèle SANGLIER	agent	2 000 €	2 000 €

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 08 septembre 2025

La comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé DNVSF,

*Signé*

Maud DANIEL-PRÉVEL

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-05-00009

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE  
8 Madeleine - rectificatif)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

8E MADELEINE

5 Rue de Londres

75315 PARIS CEDEX 09



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. FAUCHER Manuel, Administrateur de l'Etat, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8<sup>e</sup> MADELEINE,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. FROGET Yvan, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8<sup>e</sup> MADELEINE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 76 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques, adjoints du responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8<sup>e</sup> MADELEINE, désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ORY Pascal ROUVELIN Guillaume	TURPIN Christophe	REDON Jérémy
----------------------------------	-------------------	--------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

PETRY Emilie	RIBET Aline	ALQUIER Patrick
BALL Aissata	MARIGOT Radjat	JOUFFROY Laurent
LAHURE Pascal	ESNOL Jean-Pierre	LIMINANA Dominique
RENE-MARTIN Céline	ZILLIOX Julien	NOEL Magalie
AUGUSTE Catherine	LOPEZ Olivier	GONGON Annie
THILLOY Corinne	VAN DE LAAK Emilie	FELIPE Antoinette
ABOMNES Pierre		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

AIDOU DI Radouane	ARDUINI Adrien	ASTORGA Manuel
BEN OTHMAN Cerine	BEN YACOUB Imen	BERTOLO Florence
PELMARD Hélène	VIGNON Pierre-Yves	VARGIU Tony
PESTEL DIVRY Colette	GUI TA Yael	HUBAUD Thomas
MISSI Youssra	REGNIEZ Tiffany	MORIN Olivier
WANDJI Yvonne	HARDY Léa	

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
ORY Pascal	Inspecteur	15 000
REDON Jérémy	Inspecteur	15 000
TURPIN Christophe	Inspecteur	15 000
ROUVELIN Guillaume	Inspecteur	15 000
ALQUIER Patrick	Contrôleur	10 000
PETRY Emilie	Contrôleur	10 000
RIBET Aline	Contrôleur	10 000
BERTOLO Florence	Agent	2 000
PELMARD Hélène	Agent	2 000
REGNIEZ Tiffany	Agent	2 000

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il annule et remplace celui publié le 28/08/2025 sous la référence n°75-2025-08-28-00005.

A Paris, le 05/09/2025

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Manuel FAUCHER

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-08-00006

Arrêté portant délégation générale de signature  
(MDRA)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

### **Arrêté portant délégation générale de signature**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'Etat du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

### ARRÊTE

#### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Nom Prénom Grade, fonction	Pouvoir
ARRAS Hakim Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BELOULOU Véronique Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BOCHE Marie-Clotilde Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
CAMARA Bamby Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

CHIRON Carine Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COHEN Joëlle Inspectrice des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COUPPEY Pascale Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COUTURE Agathe Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DELOY Arthur Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DESQUESSES Eric Inspecteur Principal des Finances Publiques Responsable de la Cellule maîtrise des risques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DUFOUR Jean-Philippe Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
HARMEL Isabelle Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LAROZE-MARQUET Marie-Pierre Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LATOURE Jean-François Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LU Saiya Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MARCHAL Amélie Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MARTIN Christine Inspectrice des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MOULIN Cendrine Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
PERRIN Françoise Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
PIQUOT Oriane Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

POISSONNIER Cédric Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
ROBERT Emilie Administratrice des Finances Publiques Adjointe Responsable de la Cellule qualité comptable	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
TOLLARI Marie-Josèphe Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
VROMBOUT Chloé Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Paris, le 8 septembre 2025

Le Directeur régional des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-05-00008

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III  
de l'article 408 de l'annexe II au  
code général des impôts (rectificatif)

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 5 septembre 2025

Nom - Prénom	Responsables des services
	<b>Services des Impôts des Entreprises</b>
HUMBERT Xavier	Paris 1 <sup>er</sup> – 2 <sup>e</sup>
TAMAIN Michel	Paris 3 <sup>e</sup> – 4 <sup>e</sup>
BINET Olivier	Paris 5 <sup>e</sup> – 13 <sup>e</sup>
LEMAIRE Pascal	Paris 6 <sup>e</sup> – 7 <sup>e</sup>
ARCHER Katia p.i.	Paris 8 <sup>e</sup> Élysées
FAUCHER Manuel	Paris 8 <sup>e</sup> Madeleine
CHARBONNIER Anne	Paris 9 <sup>e</sup>
MILLAUD Didier	Paris 10 <sup>e</sup>
BOYER Philippe	Paris 11 <sup>e</sup>
BONNIN Philippe	Paris 12 <sup>e</sup>
COTOT Frédéric	Paris 14 <sup>e</sup>
MARTINEAU Christophe	Paris 15 <sup>e</sup>
POUPLARD Damien	Paris 16 <sup>e</sup>
TUCOO Françoise	Paris 17 <sup>e</sup>
AMITRANO Philippe	Paris 18 <sup>e</sup>
GUTOWSKI Jérôme	Paris 19 <sup>e</sup>
GACHE Rose-Marie	Paris 20 <sup>e</sup>
	<b>Services des Impôts des Particuliers</b>
CELANTE Renzo	Paris Centre
DUNAS Eric	Paris 5 <sup>e</sup> – 6 <sup>e</sup> – 7 <sup>e</sup>
CORBIER Stéphane	Paris 9 <sup>e</sup> – 10 <sup>e</sup>
ANDRE David	Paris 11 <sup>e</sup>
CONTAMINE Laurent	Paris 12 <sup>e</sup>
JESBAC Noël	Paris 13 <sup>e</sup>
BOYARD Patrick	Paris 14 <sup>e</sup>
PAVY Pascal	Paris 15 <sup>e</sup> Est
SBRISSA Nathalie	Paris 15 <sup>e</sup> Ouest
DUCHENE Marc	Paris 16 <sup>e</sup> Auteuil
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16 <sup>e</sup> Nord
TESTEVIUDE Lionel	Paris 17 <sup>e</sup>
DUBOIS Frédéric p.i. Du 01/09/ au 14/09/25 inclus JACOB Christian p.i. à partir du 15/09/25	Paris 18 <sup>e</sup> Boucry
DUBOIS Frédéric jusqu'au 28/09/25 inclus JACOB Christian p.i. à partir du 29/09/25	Paris 18 <sup>e</sup> Grandes Carrières
DUMONT Olivier	Paris 19 <sup>e</sup>
BOUVET Matthieu	Paris 20 <sup>e</sup>
	<b>Services de Publicité Foncière</b>
AULARD Denis p.i.	Paris 1er bureau
AULARD Denis	Paris 2ème bureau
	<b>Services Départementaux d'Enregistrement</b>
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare
VALTAT Isabelle DUBOIS Frédéric p.i. à/c du 29/09/2025	Paris Saint Hyacinthe
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice
	<b>Brigades de vérification</b>
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i.	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Centre
SIMON Gaëlle p.i. du 01/09/25 au 14/09/25 inclus	4 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann, p.i.	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
FAVIER Gérard	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i. TAVARES Philippe p.i.	11 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann	14 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
FERRON Gaëlle	15 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
JEAN Fred	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
CONFAIS Tony	3 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est

BUFORT Édith	4 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
JEAN Fred p.i. CONFAIS Tony p.i. BUFORT Édith p.i.	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
LANGÉ Christian	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
TOURNIE Olivier	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
GRAILLE Christine	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie, p.i.	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
DE MONTELLA Alain	8 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
MASSARD Thibault	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
GENESTE Dominique	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Ouest
LANDAIS Tiphaine	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
LE JEUNE Zénaïde	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	8 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
ODOUNLAMI Doris	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
LEGRAIN Olivier	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
CAYLA Olivier	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
DHAINE Pierre-Marie	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
SAWYER Michaël	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
	<b>Brigades Patrimoniales</b>
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
BENEDETTI Juliette	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 4
VIGIER Vincent	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
RETALI Christophe p.i MANFE Carole p.i	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5
	<b>Pôles Contrôle Expertise</b>
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 <sup>er</sup> /2 <sup>ème</sup>
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14
RAY Laure	Pôle contrôle expertise Paris 6/7
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8 <sup>e</sup> Élysées
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8 <sup>e</sup> Madeleine
AUMEGEAS Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 9 <sup>e</sup>
AUMEGEAS Philippe, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 10 <sup>e</sup>
DURAND Marie-Pauline	Pôle contrôle expertise Paris 11 <sup>e</sup>
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12 <sup>e</sup>
BROUTIN Delphine	Pôle contrôle expertise Paris 15 <sup>e</sup>
BECAM Gwendoline	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 <sup>e</sup>
MARTICHON Brigitte	Pôle contrôle expertise Paris 17 <sup>e</sup>
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 18 <sup>e</sup> 19 <sup>e</sup>
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise Paris 20 <sup>e</sup>
	<b>Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière</b>
VAPPERAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14 <sup>e</sup>
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13 <sup>e</sup>
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7 <sup>e</sup>
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8/17 <sup>e</sup>
CHAINET Pierre-Henri	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12 <sup>e</sup>
TRESARRIEU Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15 <sup>e</sup>
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16 <sup>e</sup>
Désignation de l'intérimaire en cours	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20 <sup>e</sup>
	<b>Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)</b>
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre

LE PORT Davy	BCR – Paris Sud-Ouest
REIGNIER Philippe	<b>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</b>
	<b>Pôles de Recouvrement Spécialisé</b>
VIGIER BEAUBREUIL Pierre	PRS - Parisien 1
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF
	<b>Trésoreries Paris amendes</b>
CHIKHI Bachir	TPA 1
SCHOEN Isabelle	TPA 2
	<b>Centres des Impôts Fonciers</b>
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1
LATOUR Jean-François p.i à partir du 8/09/25	CDIF 2

La Directrice du pôle pilotage et ressources des Finances Publiques d'Île de France et de Paris,

signé

Anne TALON

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-08-00008

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III  
de l'article 408 de l'annexe II au code général des  
impôts (rectificatif -2)

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 8 septembre 2025

Nom - Prénom	Responsables des services
	<b>Services des Impôts des Entreprises</b>
HUMBERT Xavier	Paris 1 <sup>er</sup> – 2 <sup>e</sup>
TAMAIN Michel	Paris 3 <sup>e</sup> – 4 <sup>e</sup>
BINET Olivier	Paris 5 <sup>e</sup> – 13 <sup>e</sup>
LEMAIRE Pascal	Paris 6 <sup>e</sup> – 7 <sup>e</sup>
ARCHER Katia p.i.	Paris 8 <sup>e</sup> Élysées
FAUCHER Manuel	Paris 8 <sup>e</sup> Madeleine
CHARBONNIER Anne	Paris 9 <sup>e</sup>
MILLAUD Didier	Paris 10 <sup>e</sup>
BOYER Philippe	Paris 11 <sup>e</sup>
BONNIN Philippe	Paris 12 <sup>e</sup>
COTOT Frédéric	Paris 14 <sup>e</sup>
MARTINEAU Christophe	Paris 15 <sup>e</sup>
POUPLARD Damien	Paris 16 <sup>e</sup>
TUCOO Françoise	Paris 17 <sup>e</sup>
AMITRANO Philippe	Paris 18 <sup>e</sup>
GUTOWSKI Jérôme	Paris 19 <sup>e</sup>
GACHE Rose-Marie	Paris 20 <sup>e</sup>
	<b>Services des Impôts des Particuliers</b>
CELANTE Renzo	Paris Centre
DUNAS Eric	Paris 5 <sup>e</sup> – 6 <sup>e</sup> – 7 <sup>e</sup>
CORBIER Stéphane	Paris 9 <sup>e</sup> – 10 <sup>e</sup>
ANDRE David	Paris 11 <sup>e</sup>
CONTAMINE Laurent	Paris 12 <sup>e</sup>
JESBAC Noël	Paris 13 <sup>e</sup>
BOYARD Patrick	Paris 14 <sup>e</sup>
PAVY Pascal	Paris 15 <sup>e</sup> Est
SBRISSE Nathalie	Paris 15 <sup>e</sup> Ouest
DUCHENE Marc	Paris 16 <sup>e</sup> Auteuil
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16 <sup>e</sup> Nord
TESTEVIDE Lionel	Paris 17 <sup>e</sup>
DUBOIS Frédéric p.i. Du 01/09/ au 14/09/25 inclus JACOB Christian p.i. à partir du 15/09/25	Paris 18 <sup>e</sup> Boucry
DUBOIS Frédéric jusqu'au 28/09/25 inclus JACOB Christian p.i. à partir du 29/09/25	Paris 18 <sup>e</sup> Grandes Carrières
DUMONT Olivier	Paris 19 <sup>e</sup>
BOUVET Matthieu	Paris 20 <sup>e</sup>
	<b>Services de Publicité Foncière</b>
AULARD Denis p.i.	Paris 1er bureau
AULARD Denis	Paris 2ème bureau
	<b>Services Départementaux d'Enregistrement</b>
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare
VALTAT Isabelle DUBOIS Frédéric p.i. à/c du 29/09/2025	Paris Saint Hyacinthe
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice
	<b>Brigades de vérification</b>
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i.	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Centre
SIMON Gaëlle p.i du 01/09/25 au 14/09/25 inclus	4 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann, p.i.	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
FAVIER Gérard	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i. TAVARES Philippe p.i.	11 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann	14 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
FERRON Gaëlle	15 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
JEAN Fred	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
CONFAIS Tony	3 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est

BUFORT Édith	4 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
JEAN Fred p.i. CONFAIS Tony p.i. BUFORT Edith p.i.	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
LANGÉ Christian	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
TOURNIE Olivier	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
GRAILLE Christine	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie, p.i.	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
DE MONTELLA Alain	8 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
MASSARD Thibault	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
GENESTE Dominique	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Ouest
LANDAIS Tiphaine	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
LE JEUNE Zénaïde	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	8 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
ODOUNLAMI Doris	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
LEGRAIN Olivier	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
CAYLA Olivier	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
DHAINE Pierre-Marie	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
SAWYER Michaël	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
	<b>Brigades Patrimoniales</b>
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
BENEDETTI Juliette	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 4
VIGIER Vincent	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
RETALI Christophe p.i MANFE Carole p.i	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5
	<b>Pôles Contrôle Expertise</b>
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 <sup>er</sup> /2 <sup>ème</sup>
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14
RAY Laure	Pôle contrôle expertise Paris 6/7
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8 <sup>e</sup> Élysées
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8 <sup>e</sup> Madeleine
AUMEGEAS Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 9 <sup>e</sup>
AUMEGEAS Philippe, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 10 <sup>e</sup>
DURAND Marie-Pauline	Pôle contrôle expertise Paris 11 <sup>e</sup>
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12 <sup>e</sup>
BROUTIN Delphine	Pôle contrôle expertise Paris 15 <sup>e</sup>
BECAM Gwendoline	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 <sup>e</sup>
MARTICHON Brigitte	Pôle contrôle expertise Paris 17 <sup>e</sup>
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 18 <sup>e</sup> 19 <sup>e</sup>
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise Paris 20 <sup>e</sup>
	<b>Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière</b>
VAPPÉREAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14 <sup>e</sup>
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13 <sup>e</sup>
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7 <sup>e</sup>
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8/17 <sup>e</sup>
CHAINET Pierre-Henri	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12 <sup>e</sup>
TRESARRIEU Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15 <sup>e</sup>
GRAVIÈRE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16 <sup>e</sup>
POISSONNIER Eric p.i à partir du 08/09/25	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20 <sup>e</sup>
	<b>Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)</b>
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre

LE PORT Davy	BCR – Paris Sud-Ouest
REIGNIER Philippe	<b>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</b>
	<b>Pôles de Recouvrement Spécialisé</b>
VIGIER BEAUBREUIL Pierre	PRS - Parisien 1
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF
	<b>Trésoreries Paris amendes</b>
CHIKHI Bachir	TPA 1
SCHOEN Isabelle	TPA 2
	<b>Centres des Impôts Fonciers</b>
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1
LATOUR Jean-François p.i à partir du 8/09/25	CDIF 2

La Directrice du pôle pilotage et ressources des Finances Publiques d'Île de France et de Paris,

signé

Anne TALON

Préfecture de Police

75-2025-09-08-00007

Arrêté n° 2025-01075 accordant délégation de la  
signature préfectorale au sein du service des  
affaires juridiques et du contentieux

**arrêté n° 2025-01075**  
accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein du service des affaires juridiques et du contentieux

**Le préfet de police,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration ;

**VU** le décret n° 2003-737 du 1<sup>er</sup> août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

**VU** le décret du 22 décembre 2022 par lequel M. Philippe LE MOING-SURZUR, administrateur général, est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2022-00311 du 4 avril 2022 relatif aux missions et à l'organisation du service des affaires juridiques et du contentieux ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2024-01779 du 6 décembre 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

**VU** la délibération du conseil de Paris n° 2020-PP-53 des 23 et 24 juillet 2020 portant renouvellement de la délégation de pouvoir accordée au préfet de police par le conseil de Paris dans certaines des matières énumérées par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision ministérielle du 13 juin 2025 par laquelle M. Jérôme CHARRET, administrateur de l'Etat de deuxième grade, est affecté en qualité de chef du service des affaires juridiques et du contentieux au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2025-00024 du 7 janvier 2025 désignant Mme Elisabeth THERBY-VALE en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à l'utilisation des informations publiques ;

**SUR** proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de police, et du préfet secrétaire général pour l'administration,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme CHARRET, administrateur de l'Etat de deuxième grade, chef du service des affaires juridiques et du contentieux, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, réponses aux demandes d'accès aux données et documents administratifs, transactions et médiations dont celles engageant une dépense inférieure à 80 000 euros, mémoires et recours entrant dans le champ des missions fixées par l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé. À cet effet, il représente, de façon permanente, le préfet de police devant toute juridiction et peut habiliter tout agent à cette même fin.

Délégation est également donnée à M. Jérôme CHARRET à l'effet de signer les constatations de service fait pour les prestations réalisées par des prestataires extérieurs, les décisions relatives aux congés annuels et de maladie ordinaire, au télétravail et à l'évaluation des personnels relevant de son autorité, ainsi qu'aux fins de signer tout acte visant à indemniser les tiers ou à engager leur responsabilité.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHARRET, la délégation qui lui est consentie à l'article 1<sup>er</sup> est exercée par Mme Elisabeth THERBY-VALE, administratrice de l'Etat, adjointe au chef du service des affaires juridiques et du contentieux.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHARRET et de Mme Elisabeth THERBY-VALE, les délégations qui leur sont consenties sont exercées, dans la limite des attributions définies au chapitre premier de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé :

- par M. Jean-François LAVAUD, conseiller d'administration pour l'intérieur et l'outre-mer, chef du bureau du contentieux judiciaire et de l'excès de pouvoir ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LAVAUD, par Mme Aude VANDIER, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LAVAUD et de Mme Aude VANDIER :
  - o par Mme Olympe ROUSSEL, agent contractuel de catégorie A, cheffe de bureau ;
  - o par Mme Giulia ORSO, agent contractuelle, cheffe de bureau section droit des étrangers

À cet effet, ils sont habilités à représenter le préfet de police devant les juridictions.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHARRET et de Mme Elisabeth THERBY-VALE, les délégations qui leur sont consenties sont exercées, dans la limite des attributions définies au chapitre 2 de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé :

- par Mme Olympe ROUSSEL, agent contractuel de catégorie A, cheffe du bureau du contentieux des responsabilités, à l'exception des actes engageant une dépense supérieure à 10 000 euros ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de Mme ROUSSEL, par Mme Chloé DHAMBAHADOUR, agent contractuel de catégorie A, adjointe à la cheffe du bureau, dans les mêmes conditions ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de Mme ROUSSEL et de Mme DHAMBAHADOUR, par
  - o M. Jean-François LAVAUD, conseiller d'administration pour l'intérieur et l'outre-mer, chef de bureau ;

- M. Stanlet TCHOUMI ESSOMBE, chef de la section des expulsions locatives, dans la limite de ses attributions et à l'exception des décisions et actes engageant les dépenses supérieures à 5 000 euros.

À cet effet, ils sont habilités à représenter le préfet de police devant les juridictions.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHARRET et de Mme Elisabeth THERBY-VALE, dans le cadre des procédures juridictionnelles urgentes, notamment visées aux articles L. 521-1 et suivants du code de justice administrative, peuvent représenter le préfet de police devant les juridictions dans la limite des attributions définies au chapitre 2 et 3 de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé :

- M. Jean-François LAVAUD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de bureau ;
- Mme Aude VANDIER, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau ;
- Mme Olympe ROUSSEL, agent contractuel de catégorie A, cheffe de bureau ;
- Mme Chloé DHAMBAHADOUR, agent contractuel de catégorie A, adjointe à la cheffe de bureau ;
- Mme Sarah AMIRI, agent contractuel de catégorie A, chargée de mission.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHARRET et Mme Elisabeth THERBY-VALE, les délégations qui lui sont consenties sont exercées, dans la limite des attributions définies au chapitre 3 de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé, par M. Laurent ECKERT, agent contractuel de catégorie A, chef du bureau du droit des données et des documents administratifs.

Délégation est également donnée à M. ECKERT, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHARRET et Mme Elisabeth THERBY-VALE, aux fins de signer tout acte relatif à l'accès aux documents administratifs, aux informations publiques et aux données personnelles.

À cet effet, il est habilité à représenter le préfet de police devant les juridictions.

#### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHARRET et de Mme Elisabeth THERBY-VALE, les délégations qui leur sont consenties sont exercées, dans la limite des attributions définies au chapitre 4 de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé, par Mme Marie-Dominique GABRIELLI, attachée hors échelle d'administration de l'État, cheffe du bureau de la protection juridique, de l'assurance et de la réparation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Dominique GABRIELLI, la délégation ainsi consentie est exercée :

- dans le cadre de la mise en œuvre de la protection juridique :
  - par Mme Laurence THIBAUT, attachée hors classe d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau de la protection juridique, de l'assurance et de la réparation, cheffe de la section de la protection juridique ;
  - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence THIBAUT, par :
    - M. Yves RIOU, attaché principal d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du bureau de la protection juridique, de l'assurance et de la réparation, chef de la section de l'assurance et de la réparation ;

- Mme Isabelle COLLET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du pôle de protection juridique regroupant Paris et les départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis, à l'exception des décisions de refus de protection fonctionnelle ;
- Mme Gülgiz ERMISER, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe du pôle de protection juridique regroupant les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, à l'exception des décisions de refus de protection fonctionnelle ;
- dans le cadre du traitement des attributions en matière d'assurance et de réparation :
  - par M. Yves RIOU, attaché principal d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du bureau de la protection juridique, de l'assurance et de la réparation, chef de la section de l'assurance et de la réparation ;
  - en cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves RIOU, par Mme Laurence THIBAUT, attachée d'administration hors classe de l'État, adjointe à la cheffe du bureau de la protection juridique, de l'assurance et de la réparation, cheffe de la section de la protection juridique.

### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHARRET et Mme Elisabeth THERBY-VALE, les délégations qui leur sont consenties sont exercées dans la limite des attributions définies au chapitre 5 de l'arrêté du 4 avril 2022 susvisé, par Mme Pauline CASADIO-LORETI, attachée principale d'administration, cheffe du bureau des ressources, du pilotage et de la modernisation, à l'exception des décisions et actes engageant les dépenses supérieures à 1 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline CASADIO-LORETI, la délégation ainsi consentie est exercée :

- par Mme OLIVIA VAN HOUTTEGHEM, adjointe à la cheffe du bureau des ressources, du pilotage et de la modernisation,
- en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline CASADIO-LORETI, et de Mme OLIVIA VAN HOUTTEGHEM par M. Jean-Philippe LOUSSALA, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section budgétaire et comptable.

### **Article 9**

Délégation est donnée à l'effet de signer dans l'application informatique financière de l'État aux fins de certification du service fait et de validation de demande d'achat, dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité du chef du bureau des ressources, du pilotage et de la modernisation, dont les noms suivent :

- M. Jean-Philippe LOUSSALA, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section budgétaire et comptable ;
- Mme Jeanne PERRIN, adjointe administrative principale de première classe des administrations parisiennes ;
- M. Olivier ARAGO, adjoint administratif principal de deuxième classe des administrations parisiennes ;

### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHARRET et de Mme Elisabeth THERBY-VALE, les délégations qui leur sont consenties sont exercées en matière contentieuse, de médiations et de transactions relatives à la commande publique par Mme Sarah AMIRI, agent contractuelle de catégorie A.

À cet effet, elle est habilitée à représenter le préfet de police devant les juridictions.

## **Article 11**

La préfète, directrice de cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfetures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 08 septembre 2025

SIGNÉ :  
Le préfet de police,  
Laurent NUÑEZ